

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-34-Réserves naturelles <u>Avis sur le projet de plan de gestion de la réserve naturelle régionale du Petit et du Grand Loc'h</u>	Examen le 26 novembre 2015	FAVORABLE (4 abstentions)
--	---	----------------------------------

Exposé :

Le plan de gestion de la réserve est élaboré pour 5 ans (2015-2019). La renaturation du site, souhaitée par le CSRPN (Cf. avis du 18 septembre 2014), et liée à une obligation réglementaire, a été prise en compte. Le plan sera présenté à la Commission permanente du Conseil régional en début d'année 2016.

Le renouvellement de plan de gestion porte sur 5 ans et non sur 10 ans pour une meilleure vision des évolutions.

Il comprend 2 étapes :

- a) 1ère étape : choix d'un fonctionnement hydraulique constant ; continuité de la gestion actuelle (2015-2017)
- b) 2ème étape, à partir de 2017 : adaptation de l'ouvrage pour aboutir à la renaturation du site.

La synthèse de l'évaluation quinquennale montre un bon état de conservation. L'arborescence du plan de gestion 2015-2019 a donc été réorganisée et simplifiée par rapport au plan de gestion précédent. Les 5 enjeux définis aboutissent aux 7 objectifs à long terme suivants :

- Favoriser la diversité biologique ;
- Garantir les potentialités d'accueil de l'avifaune nicheuse, hivernante et migratrice ;
- Restaurer l'hydromorphologie de la Saudraye sur la réserve ;
- Poursuivre l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et développer un observatoire des changements écologiques ;
- Faire connaître et comprendre l'intérêt et les enjeux de la réserve ;
- Valoriser et partager les connaissances acquises sur la réserve ;
- Promouvoir l'intégration de la réserve dans son environnement.

Le scénario retenu par le gestionnaire prévoit la mise en place de clapets à raidisseurs de fermeture. C'est un scénario progressif, car le gestionnaire, la commune et le Conseil départemental veulent garder la biodiversité actuelle du site. La création d'un observatoire des changements écologiques est prévue.

L'objectif de ré-estuarisation du site est réaffirmé par le CSRPN afin que celui-ci retrouve un système avec un fonctionnement écologique plus naturel.

Rapport :

Le rapporteur est favorable au plan de gestion. Il propose qu'une recherche historique des cadastres soit menée du fait de la submersion marine prévue.

Débat :

Les points suivants sont débattus :

- la renaturation du site est une obligation pour restaurer les continuités écologiques ;
- l'acquisition de connaissances sur l'évolution des habitats, l'évolution de la salinisation du milieu, l'hydrologie. Une réflexion doit s'ouvrir également sur le futur gestionnaire de l'ouvrage ;
- la création de l'observatoire est nécessaire. Il y a un enjeu pédagogique et sociologique : montrer que les milieux évoluent afin de dédramatiser la situation ;
- le plan de gestion doit réserver des espaces de non-gestion. La gestion des prairies doit être maintenue.

Avis du CSRPN : favorable (4 abstentions) assorti de 3 recommandations :

- Mettre en place l'observatoire pour suivre les changements du milieu (approche biologique) et accompagner les populations (approche sociologique) ;
- Mener une recherche historique sur les cadastres et répertorier les statuts fonciers ;
- Laisser des espaces de non-gestion (saulaies, phragmitaies) ;
- Maintenir le pâturage des prairies pendant les phases de changement.

Rennes, le 28 janvier 2016

Le Président du CSRPN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Le Mao', is written over a light blue rectangular stamp or watermark.

Patrick Le Mao